



Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## Brèves n°92

Avril 2016

### Concours 2016 « nos amis les arbres, leur influence sur le climat »

La **27<sup>ème</sup> édition** du **jeu-concours**, lancée par Yvelines Environnement le 7 janvier dernier et destinée aux jeunes des Yvelines de 5 à 15 ans, est terminée !

De nombreux participants encore cette année qu'il a fallu départager lors de la réunion du jury mi avril et qui seront récompensés fin mai lors de la remise des prix.

<http://www.yvelines-environnement.org/cycle-deducation-a-lenvironnement-2015-2016/>





## Risk'investigation

- PRESENTATION DU PROJET
- RISQUES MAJEURS : état des lieux et accidentologie des Yvelines
- LE LIVRET DE L'AGENT CHEF (ANIMATEUR)
- LES RESSOURCES :
  - \* les panneaux d'exposition sur les risques majeurs
  - \* les panneaux d'exposition sur le risque inondation
  - \* la fiche A5 sur les risques technologiques
  - \* le rappel des conduites à tenir en fonction des risques
  - \* le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) des Yvelines [en complément ou en l'absence d'un DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs]



## QUELQUES EXEMPLES D'ACTIVITES imaginées par les collectivités partenaires à partir du kit proposé :

- \* blind test sur les risques majeurs (Gaël Grangier, Ville de Beynes)
- \* charades (Gaël Grangier, Ville de Beynes)
- \* mots mêlés (Gaël Grangier, Ville de Beynes)
- \* message codé : texte et clef de code (Gaël Grangier, Ville de Beynes)

<http://www.spi-vds.org/fr/2016-167.html>



YVELINES  
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.



YVELINES  
ENVIRONNEMENT



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PLAINE DE VERSAILLES

## Dossier GRIGNON

Communiqué d'YVELINES ENVIRONNEMENT et de l'Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (APEPV\*)

### **Yvelines Environnement et l'APEPV réaffirment leur OPPOSITION à toute vente du DOMAINE de GRIGNON pour les raisons suivantes :**

1. Le Château de style Louis XIII, datant du XVIIème siècle, classé Monument Historique,
2. La Falunière, site paléontologique, Patrimoine Mondial,
3. Le centre d'étude sur la paléontologie créé le 18 10 1988 par convention entre l'INA P-G (ancêtre d'Agro Paris Tech) dépendant du Ministère de l'Agriculture, le Muséum National d'Histoire Naturelle et le Club Géologique Ile de France,
4. Le centre hippique installé dans la Halle Polonceau classée,
5. Une ferme expérimentale nécessitant une partie du site (terres agricoles),
6. Un arboretum créé en 1873,
7. Un jardin anglais qui s'étend sur environ 3 hectares,
8. Deux Monuments aux Morts des anciens élèves de l'école d'ingénieurs agronomes implantée dans le Domaine de Grignon depuis 200 ans,
9. Et aussi les arbres plantés par chaque promotion de l'école d'ingénieurs agronomes devant le bâtiment Dehérain, en bordure du jardin anglais et du grand parc du domaine.

.../...



YVELINES  
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

<http://www.yvelines-environnement.org/sauvons-le-domaine-de-grignon/>

## Dossier GRIGNON

**Yvelines Environnement et l'APEPV s'associent à la demande des ingénieurs de l'AGRO pour la création d'un Centre de Formation et de Recherche International en Agronomie et Développement Durable.**

**Yvelines Environnement et l'APEPV demandent que le Domaine de Grignon devienne un Centre des Métiers de l'Agriculture, en particulier de l'agriculture biologique, et de l'Elevage.**

**Yvelines Environnement et l'APEPV demandent la préservation et le développement de l'arboretum.**

**Yvelines Environnement et l'APEPV demandent le maintien d'activités équestres dans le domaine de Grignon.**

**Yvelines Environnement et l'APEPV, se basant sur l'expérience de 27 années du Cycle d'Education à l'Environnement, demandent que soient développées pour les jeunes scolaires, sur le site de Grignon, des initiations à la connaissance des métiers liés à la protection de la nature, de l'agriculture et de la forêt.**

*\*L'APEPV, membre d'YE, est l'héritière de l'Union des Associations et Usagers de la Plaine de Versailles, fondée en 1972, connue sous le nom « Les Amis de la Plaine de Versailles » qui a œuvré pour la sauvegarde du territoire défini en 1975 comme la Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles. Elle fonctionne sans subvention, en toute indépendance de groupements économiques, des élus et des partis politiques.*



YVELINES  
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## Dossier GRIGNON

### Liens vers des dossiers très intéressants concernant Grignon :

- Article paru dans **MEDIAPART** : « *Dans les Yvelines: beau comme un stade de foot dans un jardin classé* »

[http://civideo.fr/YV\\_ENV/notre-contenu/uploads/2016/04/2016.04.03\\_Dans-les-Yvelines-beau-comme-un-stade-de-foot-dans-un-jardin-classe%CC%81.pdf](http://civideo.fr/YV_ENV/notre-contenu/uploads/2016/04/2016.04.03_Dans-les-Yvelines-beau-comme-un-stade-de-foot-dans-un-jardin-classe%CC%81.pdf)

- Article paru dans **VALEURS VERTES** :  
2016.04 : Excellent reportage de VALEURS VERTES : 2016.04 Reportage Grignon Valeurs Vertes

<http://www.yvelines-environnement.org/sauvons-le-domaine-de-grignon/>

# **Loi sur la liberté de Création, l'Architecture et le Patrimoine, pour la protection des monuments historiques**

La loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine a été votée en première lecture à l'Assemblée Nationale, puis adressée au Sénat qui a voté des amendements favorables.

Attendons le texte définitif qui sera voté par l'Assemblée Nationale le 20 mai.

\*\*\*\*\*

Créé en janvier 2005, le **G8 Patrimoine** est un « *Groupe national d'information et de concertation sur le patrimoine* » présidé par le Ministre chargé de la Culture ou son représentant et assisté par l'association des Journées Juridiques du Patrimoine, dont le président est Alain de la Bretesche. Composé des présidents des huit associations nationales, reconnues d'utilité publique, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, sa mission principale est de **réfléchir et de débattre sur tout sujet relatif à la politique du patrimoine**. Il permet ainsi de favoriser la concertation et les échanges d'informations entre l'Etat et les associations actives dans le domaine patrimonial, et s'est beaucoup impliqué dans l'élaboration de ce texte.

**Les 8 associations** qui se sont réunies pour former le G8 Patrimoine sont les suivantes :

La Demeure Historique

Les Maisons Paysannes de France

La Fédération Patrimoine Environnement (LUR-FNASSEM)

L'association Rempart

La Sauvegarde de l'art français

La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

Les Vieilles Maisons Françaises



# **GRAND PARIS** **LIGNE 18**

YVELINES  
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## **REMARQUES D'YVELINES ENVIRONNEMENT AU COMMISSAIRE ENQUETEUR :**

Yvelines Environnement vous fait part de ses observations et soutient celles de ses adhérents concernés par le tracé et les impacts du projet de ligne 18 sur **les espaces naturels et agricoles et leur incidence sur qualité de vie.**

Yvelines Environnement rappelle :

- Les promesses initiales de l'Etat de construire un métro enterré,
  - Les orientations du SDRIF quant à la sauvegarde des terrains agricoles et une urbanisation maîtrisée,
  - Le nécessaire respect du Schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France du 26 septembre 2013,
  - Le décret du 27 décembre 2013 pour ce qui concerne le périmètre de la ZPNAF,
  - L'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de ligne 18 émis en novembre 2015,
- La réserve n°2 du rapport d'enquête publique complémentaire préalable à l'approbation du C.D.T « PARIS SACLAY - TERRITOIRE SUD » de procéder à l'analyse concise et formelle de la compatibilité entre la délimitation de la ZPNAF et les emprises liées à la réalisation de la ligne M18 du Grand Paris Express » de février 2016,
- La réunion le 14 mars 2016 de la CLI du plateau de Saclay, pôle sciences et société, dont il en ressort que la CLI ne dispose pas aujourd'hui d'assez d'éléments retransmis dans le dossier d'enquête publique actuel afin d'émettre un avis, qu'il soit favorable ou non.
  - Ainsi, la participation de la CLI sera plus de poser des questions sur les manques du dossier et sur certaines incohérences.



# **GRAND PARIS** **LIGNE 18**

YVELINES  
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## **SUITE...**

### **REMARQUES D'YVELINES ENVIRONNEMENT AU COMMISSAIRE ENQUETEUR :**

Notamment :

- la mise à jour des études de danger concernant le CEA et CISBIO international et leur validation par l'ASN,
- la prise en compte du risque du transport de matières nucléaires dans l'étude d'impact,
- la comptabilité du projet avec la traversée d'une zone « non aedificandi » page 339 à 341 de la pièce G1) ceinturant le CEA et CISBIO international,
- l'efficacité des moyens mis en œuvre pour éviter les accidents pouvant porter atteinte aux installations du CEA présentant un risque nucléaire ou autre ...telle l'INB 50 et la chaufferie/détente gaz.

**Yvelines Environnement est opposée à la construction d'un métro en aérien**, tout particulièrement dans la partie de son tracé proche des établissements du Centre d'études nucléaires et de Cisbio-international à Saclay.

Yvelines Environnement soutient les observations formulées en collaboration avec l'association de **Sauvegarde de Versailles et de ses Environs**.

Concernant l'absence de document :

Mention est faite au dossier d'études de fréquentations mais aucun document n'est présenté. Pourtant une étude STIF est mise en avant mais non fournie (référence page 19 de J 10 (étude DRIEA de aout 2012). Etudes de fréquentation évoquées : page 19 de J 10 et page 16 de H, ex. MODUS de la DRIEA, GLOBAL de la RATP et ANTONIN du STIF. Le STIF a publié un document 19 qui donne beaucoup plus de détails que ce que l'on trouve dans la pièce H. Les résultats obtenus par le STIF confirment les ordres de grandeur obtenus par la DRIA ».



# **GRAND PARIS** **LIGNE 18**

YVELINES  
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## **SUITE...**

### **REMARQUES D'YVELINES ENVIRONNEMENT AU COMMISSAIRE ENQUETEUR :**

Pour aucune des trois études les informations ne figurent dans le dossier. Ni les hypothèses entrées dans les modèles, ni les résultats de sortie ne sont communiqués.

Sur les serpents de fréquentation entre gares, les chiffres SGP ne sont pas détaillés. Ils devraient normalement être présentés par matrice origine-destination, des sortants, des entrants à chaque gare, ceci en HPM et en jour plein. Ce serait le seul moyen pour estimer la vraisemblance des chiffres affichés pour 2024 puis pour 2030.

On constate de grandes différences entre les serpents qui figurent en page 30 de J 10 et ceux bien plus sommaires du document H page 61. Il est clair que ce sujet est volontairement occulté par le porteur de projet.

La consultation est donc viciée à la base par cette volonté d'occulter des prévisions pourtant majeures pour justifier ou non d'une utilité du projet ou étudier les possibilités d'éventuelles variantes.

Relevons que la page 16 de H ne comporte aucune donnée chiffrée mais seulement du texte.

A l'évidence le chiffre affiché de 35 000 voyageurs-jours en gare des Chantiers pour la seule ligne 18 est incompréhensible et certainement sur évalué, sachant qu'à ce jour le PEM des Chantiers voit passer journallement 65 000 passagers (issus de multiples lignes : RER, Transilien, TER, TGV) irriguant de nombreuses gares desservant des zones déjà à ce jour très urbanisées.



# **GRAND PARIS** **LIGNE 18**

YVELINES  
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## **SUITE...**

### **REMARQUES D'YVELINES ENVIRONNEMENT AU COMMISSAIRE ENQUETEUR :**

Concernant les dossiers incomplets qui ne permettent pas de donner un avis nous citerons :

- Absence de gare St Aubin et parking associé (reportés à plus tard). Cette gare devait figurer dans la première phase du projet. En quoi consiste maintenant la première phase du projet ?

- L'absence de l'avis de l'ASN de novembre 2015. Donc imprécisions sur les évaluations financières (gare) et expropriations ?

Quid de la fréquentation de la ligne ?

Deux autres gares ont été prévues dans les débats de 2015 : SQY2 ET Palaiseau Camille CLAUDEL.

Pas d'analyse sérieuse de ces demandes dans le dossier CEA.

Absence de précisions sur les aménagements des abords des gares pourtant Nécessaires ainsi que sur les dispositions de rabattements des piétons et véhicules vers les gares (transports en commun et éventuels parkings relais) totalement absents du dossier. Ils devront être définis. L'analyse des dessertes actuelles du plateau (fréquentations) dont celle de la ligne BHQS ne figure pas au dossier.

Aucun rappel du calendrier concernant la ligne 14 et la gare d'ORLY, ni mention du coût de cette gare qui devrait être pris en compte dans les calculs de ROI des analyses référencées succinctement dans le dossier.

Absence d'hypothèses de constructions nouvelles de logements : où et quand seront-ils construits ?



# **GRAND PARIS** **LIGNE 18**

YVELINES  
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## **SUITE et FIN...**

### **REMARQUES D'YVELINES ENVIRONNEMENT AU COMMISSAIRE ENQUETEUR :**

Concernant des absences pour le **dossier de Versailles** :

La gare des Chantiers n'est pas décrite en plan.

L'encombrement du chantier complet n'est pas fourni, ce qui conduit à des débats peu précis sur les contraintes d'implantation de celui-ci pour la construction de la gare.

Nous relevons également l'analyse sommaire d'une variante de localisation plus proche de la gare routière prévue au PEM des Chantiers qui aurait certainement amélioré les modalités d'interconnexions pour les voyageurs tant vers les BUS que vers les trains.

Problème des compensations pour les surfaces utilisées pour les bouches d'aération dans le domaine forestier de Versailles.



- ❖ L'**ONF** vous informe sur **les sorties découvertes au « Trou d'Enfer » saison 2016** : <http://www.yvelines-environnement.org/les-sorties-decouvertes-au-trou-denfer-saison-2016/>
  
- ❖ Mais également concernant :
  - **la forêt domaniale de Fausses-Repose** :  
<http://www.yvelines-environnement.org/onf-fausses-reposes/>
  - **la forêt domaniale de Marly** :  
<http://www.yvelines-environnement.org/en-foret-de-marly/>
  - **la forêt domaniale de Rambouillet** :  
<http://www.yvelines-environnement.org/296-2/>
  - **la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye** :  
<http://www.yvelines-environnement.org/foret-domaniale-de-st-germain/>
  - **la forêt domaniale de Versailles** :  
<http://www.yvelines-environnement.org/onf-versailles/>



Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

# Lecture

« **Flore et végétation de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses abords** » est sorti.

Il est encore disponible :

- à la RNN de Saint-Quentin-en-Yvelines, Rond-point Eric TABARLY, RD 912, 78190 TRAPPES
- à l'ANY Villa de Chèvreloup, 34 route de Versailles, 78150 ROCQUENCOURT

### ***Informations générales :***

- 780 pages
- format 17 x 24 cm
- prix 38 euros
- plus de 2000 photos des 554 espèces observées entre 1845 et 2015

Si envoi par la poste, frais de port à ajouter = 8,50 euros (pour 1 exemplaire, soit 1,5 kg)  
Commandes aux adresses ci-dessus.

**<http://www.yvelines-environnement.org/samedi-12-12-conference-de-gerard-arnal/>**

## FLORE ET VÉGÉTATION DE L'ÉTANG DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ET DE SES ABORDS

*Les plantes sauvages d'une zone humide francilienne  
héritée de Louis XIV, devenue urbaine*

**Gérard ARNAL**  
**Joanne ANGLADE-GARNIER**





YVELINES  
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.



## « Info Asso »

### *la Ferme du Buisson*



Notre prochaine Assemblée générale annuelle aura lieu  
Le **Jeudi 2 Juin** à la **Ferme du Buisson** à Plaisir.

Nous vous tiendrons informés.

Retrouvez toutes nos informations sur notre site internet :  
<http://www.yvelines-environnement.org/>

**A bientôt ☺**